



Académie des sciences d'Outre-Mer

Hommage à Anoussamy DAVID, membre Associé

13 Mars 2026

Prononcé par Christine Desouches, Présidente (H) - ASOM

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Chères Consœurs et chers Confrères,

Mesdames et Messieurs les Membres de la famille de notre regretté Confrère Anoussamy DAVID,

Ses proches et ses amis,

Distingués invités,

C'est avec un sentiment tout à la fois d'émotion, de considération et de détermination que j'ai l'honneur de prononcer les mots qui suivent en hommage à notre Confrère Anoussamy DAVID, Membre associé de notre Compagnie depuis 2006, dont j'ai appris le décès, intervenu à l'âge de 98 ans, le 17 Janvier 2026, par sa fille, Yamouna DAVID-Gambier, une de mes chères collègues. Ceci a pu justifier de me confier le présent exercice que bien d'autres que moi auraient eu indéniablement plus de vertus à mener.

Avec Yamouna, avocate et professeur de droit, nous siégeons, en effet, au sein du Comité directeur de l'Institut international du droit d'expression et d'inspiration françaises, l'IDEF, la première association de juristes francophones, créée en 1964 par Alain Plantey alors Conseiller d'Etat, dont faisait partie activement le défunt et dont elle dirige, non moins activement, aujourd'hui, la section Inde. C'est vers elle que je me suis tournée essentiellement pour essayer de mieux appréhender le fil d'une vie inspirante. Je la remercie pour sa confiance.

L'Académie des Sciences d'outre-Mer a déjà rappelé l'essentiel d'une carrière exemplaire de juge et d'enseignant tout à la fois, à une période charnière de l'histoire tumultueuse et passionnante – avec laquelle j'ai, grâce à cet hommage, renoué - de l'Inde et du territoire de Pondichery – établissement français lors de la naissance en 1927 de notre Confrère – et qui ne rejoindra l'Union indienne qu'en 1954.

Annoussamy David aura su, ainsi, grâce à ses qualités exceptionnelles de juriste d'envergure, pénétré de culture- pour lui droit et culture ne pouvaient aller l'un sans l'autre- d'humaniste et de pédagogue, faciliter ces successives transitions complexes de statut et de langue, entre droit traditionnel et droit français, puis droit anglais, devenant ainsi, de par ses qualités notamment de passeur entre les systèmes juridiques- entre les mondes- dirais-je - plus qu'un décrypteur et accompagnateur de l'Histoire, un de ses véritables acteurs au service de la paix par le droit.

C'est, d'ailleurs, ce que tiendra à mettre en exergue Jean Poirier dans le discours d'Installation de notre Confrère dans notre Compagnie : Je cite : « Vous avez eu le grand mérite d'assurer la transition du service judiciaire de Pondichéry du système français au système anglo-indien, que vous avez dû apprendre, et cela du jour au lendemain, dans l'exercice de vos fonctions. Il fallait en plus régler de nombreux conflits de loi, et face à des difficultés d'application par exemple, donner effet à certaines dispositions du Code civil indien ».

Auteur d'une littérature abondante écrite en tamoul, français ou anglais, mais toujours en langage clair et intelligible et considérée comme majeure tant en droit qu'en histoire et en culture indienne, il n'aura de cesse d'aider à mettre à la portée de chacun l'histoire commune et le droit des autres tel qu'en témoignent notamment les ouvrages suivants : Le droit indien en marche (2001), L'intermède français en Inde : secousses politiques et mutations juridiques (2005), La culture tamoule (2016), Manuel de droit indien (2016), Les Français en Inde : 1914-1962, histoire d'une décolonisation maîtrisée (préface, 2020), ainsi que Les grands pédagogues de l'Inde contemporaine (2021). Son étude sur « The French Legal System » est devenue « iconique » (tous les avocats ont demandé récemment sa réédition).

Je ne puis, à cet égard, résister au plaisir de vous lire la conclusion d'un de ses articles retrouvés dans les archives de notre Maison et présentant avec humour le texte épique du « Journal d'Ananda Ranga Pillai », « Témoignages sur la présence française en Inde de 1736 à 1761 ». Ce témoignage, selon lui, « s'avère être au surplus un documentaire détaillé et passionnant de cette rencontre. Français et indiens, lancés à l'improviste dans une aventure sans précédent, pris

dans un tourbillon de forces déchaînées ailleurs, réagissent les uns aux autres comme ils peuvent, révélant le pire et le meilleur d’eux-mêmes. Le Journal, c’est cette épopée-là ».

Né dans une famille tamoule catholique, à Pondichéry et formé au Petit Séminaire de la même ville où s’est scellé son destin, notre Confrère poursuit des études de droit à la faculté locale, où il obtient une Licence de droit en 1953, puis il se rend en France pour préparer une thèse qu’il soutiendra à l’Université de Montpellier en 1955, après avoir étudié à Aix-en-Provence, Paris, Genève, Lausanne et Londres et passé dans le même temps une licence en lettres. Ce brassage culturel initial, puis cette ouverture pluridisciplinaire et internationale marqueront durablement sa pensée imprégnée des traditions juridiques indienne et française toutes deux, comme il le soulignait, de droit écrit.

Rentré en Inde, il est nommé Directeur de l’Instruction Publique, et tout en professant des cours à la Faculté de droit, préside diverses Chambres et devient Premier Président de la Cour du Territoire de l’Union de Pondichéry. Il est ensuite appelé à rejoindre la Haute Cour de Madras dont il devient magistrat en 1984, pour être élevé à la fonction de Vice-Président du Tribunal administratif central de 1989 à 1992. Magistrat réputé pour ses analyses et apprécié- parfois redouté- pour son indépendance d’esprit, j’ai lu qu’il a été l’auteur de nombreuses jurisprudences qui ont fait date.

Après sa retraite, il est chargé par l’Union Indienne de diriger des commissions d’enquête sur des sujets sensibles et de premier intérêt pour la nation indienne, dont l’une sur le système de discrimination positive. On lui confiera de même la présidence du Forum des Consommateurs, nouvellement créé. Il consacre aussi ces années de plus grande liberté aux nombreuses conférences et activités académiques qu’il dispense dans le monde entier.

Émotion, disais-je, car celui qui nous a quittés, laisse un grand vide autour de lui : familial, il était l’époux aimant de sa femme Georgette, française rencontrée pendant ses études en France, professeur elle-même de français et d’espagnol, et qui avait adopté Pondichéry. Je me permets de l’embrasser dans cet hommage, en lui présentant mes sincères condoléances, car c’est Ensemble qu’ils ont cheminé durant toute une vie, en partageant une même vision du monde fondée sur l’humanisme, l’éthique et l’éducation pour la dignité et le bien-être de toute personne comme se voulait d’y concourir « l’Observatoire international du bonheur », dont Annoussamy David a présidé le conseil scientifique.

Il était aussi le père attentif de quatre enfants, que je salue chaleureusement, ainsi que son autre fille, Sandra, ainsi que tous les autres membres de sa famille, ses proches, ses disciples et ses amis qui ont fait le déplacement jusqu'à la rue La Pérouse ou, alors, comme Yamouna, participent de ce recueillement par visio-conférence, toutes et tous soudés autour des valeurs que notre Confrère aura eu à cœur de vivre avec eux et de leur transmettre : fermeté dans ses principes, exigence et rigueur, mais aussi tolérance, liberté de pensée, choix de la simplicité, de la sobriété dans sa vie professionnelle comme dans la vie de tous les jours, dans ses vêtements comme dans ses moyens de transport (il allait au tribunal à vélo), loin de toute manifestation ostentatoire. Votre présence à toutes et à tous nous honore et vous êtes chez vous, ici, à l'Académie.

Mais Regrets aussi de n'avoir pas eu la chance de le rencontrer personnellement - son retrait volontaire progressif des multiples cénacles internationaux auxquels il appartenait, tels l'IDEF, la Société de droit comparé, l'ASOM, ayant en partie coïncidé avec la date de ma propre élection dans notre Formation en 2007, cette distance, que pallient aujourd'hui facilement les technologies avancées, constituant alors un véritable frein aux échanges.

Regrets, de même, pour le temps qui a manqué pour que l'Académie des Sciences d'Outre-Mer profite pleinement de son expérience unique et de sa science couvrant tout autant le droit indien – porté désormais par ses soins dans ses diverses dimensions à la connaissance du monde – que les droits comparés, ou bien la civilisation tamoule qu'il s'attachera à explorer jusqu'à récemment, dans une trilogie dédiée à ses petits-enfants établis en France, les *Contes et légendes de l'Inde* (2021-2024), afin de les aider à maintenir le nécessaire lien avec leurs racines.

Nul doute que notre Confrère aurait su, en effet, éclairer en profondeur nos analyses sur les ressorts de cette partie du monde – presque un continent à elle seule – au positionnement stratégique original et aujourd'hui très courtisée, mais qui reste empreinte de mystère, fidèle à ses traditions dans l'innovation et la modernité.

À un moment, qui plus est, de mutations profondes et rapides- des sociétés et de bouleversement de l'ordre international appelant à un effort accru de compréhension loin des idées convenues, il convient de reconnaître, malheureusement, que c'est le lot de nombre de nos Membres associés d'être restés trop longtemps dans l'ombre, éloignés ou même coupés de nos activités,

alors qu'ils sont censés nous apporter la lumière de leur savoir, nimbé d'un autre regard, dans la réciprocité.

C'est ce qu'il appréciait, m'a-t-on confié, à l'Académie, la devise de cette dernière, selon laquelle pour aimer il faut savoir, comprendre et respecter.

Aussi avons-nous récemment décidé de réouvrir le dossier des Membres associés, déjà largement remis en valeur par l'Installation, en 2025, en cette qualité, de deux éminentes personnalités, Jean-Louis Roy, ancien Secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et essayiste de talent, puis, en décembre dernier, Sa Majesté le Roi du Cambodge. Il a été ainsi décidé de pourvoir encore un certain nombre des sièges de ce Collège, avec la ferme volonté de le solliciter et de le mobiliser plus systématiquement dorénavant autour du dialogue des cultures et de causes communes prioritaires. L'œuvre de notre Confrère nous conforte dans cette démarche.

Considération, ensuite, pour le magistrat respecté, l'enseignant écouté, qu'il fut, certes, mais aussi pour l'homme d'action, tout comme pour l'autorité intellectuelle et morale que notre Confrère Annoussamy David a représentée et qui a été saluée lors des nombreuses manifestations organisées en son honneur.

Le petit Journal de Bombay écrira dans ce sens peu après son décès « Annoussamy David a traversé près d'un siècle d'histoire indienne et franco-indienne en y inscrivant une œuvre intellectuelle, judiciaire et humaine d'une rare densité. Magistrat éminent, pédagogue passionné, écrivain infatigable et acteur engagé dans la vie civique, il était l'une des grandes figures morales et intellectuelles de Pondichéry. »

Bâtitteur, en effet, il aura été à l'origine de la création de la Faculté de droit de Pondichéry et a participé à la refonte du curriculum juridique national. En France, il s'est investi dans la création de l'Institut d'études avancées de Nantes, aux côtés notamment du juriste Alain Supiot.

Puisant sa force dans l'harmonie sociale que procure la multiculturalité, il s'engage auprès de ses concitoyens et fonde de nombreuses associations : Association des parents d'élèves du Lycée Français, Société interculturelle, Société historique de Pondichéry, Association pour la danse à Pondichéry, Comité de conscience civique.

Il fut également président d'honneur de l'Alliance Française de Pondichéry, tous engagements faisant de lui un homme de la Francophonie incarnée, attaché à la langue française comme langue de valeurs, de travail et de transmission. Il a joué de ce fait un rôle déterminant dans le rayonnement culturel francophone à Pondichéry, mais aussi et je me permets de le souligner dans le dialogue empreint de dignité entre l'Inde et la France.

Détenteur de la Légion d'honneur et Récipiendaire du Prix Durand-Reville, le consulat français à Pondichéry lui a rendu un hommage appuyé.

Enfin, à l'heure où les questions mémorielles et de scrutement de l'histoire se font souvent dans la douleur, restons l'écoute de notre Confrère, lui qui, débarrassé de tout complexe, a toujours considéré Pondichéry non comme une place exotique ou un lieu d'expression de la domination, mais bien comme un laboratoire de la diversité culturelle et juridique, où se déclinent et se fortifient sur ces bases, l'appréhension des questions universelles.

Détermination, enfin, à contribuer à faire prospérer, tous ensemble, ici, à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, cet héritage humain, civilisationnel, philosophique et juridique sans pareil.

D'abord en faisant en sorte que l'Académie demeure ce lieu naturel et ouvert de rencontres et d'échanges entre tous ses membres, y compris ceux résidant dans les contrées les plus lointaines. De solidarité et de protection, aussi, à l'endroit de celles et de ceux qui, pour défendre les valeurs qui sont aussi les nôtres, sont en proie à des exactions et à des privations de liberté.

En faisant prospérer ensuite ce droit d'expression et d'inspiration françaises, caractérisé le plus souvent par sa coexistence, voire son intégration fertile avec d'autres droits et auquel nombre de nos anciens Confrères, éminents juristes, ont su donner leurs lettres de noblesse, parmi lesquels Gilbert Mangin, notre ancien Secrétaire Perpétuel, un des responsables de l'IDEF-en pleine rénovation sous l'égide de son nouveau Président, le professeur Jacques Frémont – comme l'a été également notre Confrère Taïmour Mostafa-Kamel – ou encore, par exemple, le Professeur Gérard Conac que nous avons décidé d'honorer lors de notre séance du 21 novembre dernier.

Que l'Académie s'affirme, en lien avec les universités, centres et structures francophones partenaires dédiés, comme un des lieux privilégiés de connaissance et d'expertise sur la gestion du pluralisme juridique, un des enjeux essentiels de nos sociétés modernes post-coloniales et multiculturelles, tel que plaidé dans son discours de réception à l'ASOM par notre Confrère Robert Dossou, ou encore à l'image des ateliers d'Histoire du droit colonial, animés notamment par notre Consœur Monica Cardillo, au sein d'un réseau spécialisé !

Non, le droit d'inspiration française n'est pas un vestige, ou un objet de nostalgie ! C'est une responsabilité que les juristes francophones doivent avoir à cœur de continuer d'exercer- en particulier dans des contextes de négation des règles, de graves crises et, aujourd'hui, de guerres et de transitions incertaines, au service du respect de l'État de droit tant au niveau national qu'international allié à la production de normes inventives répondant mieux aux défis et aux attentes du monde multipolaire contemporain, à travers ce que notre Confrère appelait- et vivait- « la diplomatie juridique ».

C'est un des messages précieux que nous lègue Annoussamy David, auquel l'Académie des Sciences d'Outre-mer et nous, toutes et tous, ses Consœurs et ses Confrères, nous disons, merci !

Et à bientôt sur le sol de Pondichéry !

CD